

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 17 janvier 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
